

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2988

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Place Voltaire - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la requalification engagée dans le quartier Voltaire à Lyon 3°, le conseil de Communauté a approuvé, le 29 mars 2004, le lancement des études en vue du réaménagement de la place Voltaire, située au cœur du quartier et participant fortement à sa vitalité. Il a, en outre, voté l'individualisation d'une autorisation de programme partielle d'un montant de 130 000 € pour la réalisation des études.

A l'issue de la consultation de la maîtrise d'œuvre, l'équipe de paysagistes Mélanie Drevet et Christophe Ponceau a été retenue pour la conception et la réalisation d'un aménagement respectant le programme suivant :

- valoriser l'identité centre de quartier en favorisant le caractère unitaire de la place et en recherchant la mise en valeur de l'unité architecturale et du caractère faubourien de cet espace,
- requalifier l'espace public, en favorisant son animation (commerces, terrasses, espaces de repos et de détente), en désenclavant la rue Voltaire, en facilitant sa gestion, en sécurisant les cheminements pour les piétons .

Du point de vue des concepteurs, deux atouts majeurs, créateurs de l'ambiance conviviale de la place, guident le projet d'aménagement :

- la forte présence des platanes, aussi hauts que les façades, qui forment une voûte sur la majeure partie de la place et qui composent sa structure,
- l'usage de terrasses de cafés et restaurants de la façade nord, favorisée dans le projet par un meilleur confort des traversées et liaisons piétonnes et par un traitement des sols adapté.

Le projet prévoit la mise à niveau, sur un seul plan, de l'ensemble de la place : suppression du décaissé existant qui entrave le parcours des piétons et gêne l'extension des terrasses et surélévation en plateau des rues de Créqui et Voltaire qui traversent la place.

Les revêtements prévus s'appuient sur les usages : liaison piétonne et terrasses au nord en pavés de pierre par réutilisation des pavés existants, sol stabilisé sur l'ancien îlot Vaudrey pour un usage de repos et de manifestations festives occasionnelles, béton de qualité dans les mêmes tonalités que les façades sur le reste de la place traversée en divers sens par les flux des piétons.

La présence végétale de la place est affirmée tout au long de l'année avec une succession d'effets colorés de floraisons et de feuillages :

- les platanes existants sont majoritairement conservés,
- un apport de végétalisation en fond de place est prévu avec une haie de romarin doublée de fleurs et qui se décline sur l'ensemble de la place par des massifs carrés ou rectangulaires, créant des espaces de repos côté Edison et ponctuant les terrasses au centre,

- des contraintes d'aménagement, intégrées après consultation des services gestionnaires, devraient permettre de garantir la gestion de ces espaces plantés : arrosage automatique, protection par des murets, densification avec des feuillages persistants, etc.

L'éclairage existant est entièrement repris et repensé selon les préconisations du nouveau plan lumière et selon les recommandations de la ville de Lyon.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de l'opération est estimé à 1 070 000 € TTC.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public, la ville de Lyon demande à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui, dans le cadre de cette opération, relève normalement de ses attributions (éclairage public, espaces verts, arrosage, borne-fontaine, etc.).

En contrepartie, la ville de Lyon versera une participation financière estimée à 200 000 € TTC dont les modalités de versement seront précisées dans une convention à passer à cet effet.

Les travaux pourraient démarrer au printemps 2006 et se terminer à la fin de la même année.

Il est proposé d'approuver le projet d'aménagement de la place Voltaire ainsi que son coût global prévisionnel.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée (130 000 €), il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 940 000 € afin de financer :

- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage,
- les travaux proposés.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 11 juillet 2005 et du Bureau le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la place Voltaire à Lyon 3°, pour un coût global prévisionnel de 1 070 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- | | |
|----------------------|-----------|
| - ville de Lyon | 200 000 € |
| - Communauté urbaine | 878 000 € |

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante avec la Ville.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 29 mars 2004 pour l'opération n° 911 - Lyon 3° : place Voltaire est complétée pour un montant de 940 000 € en dépenses et de 200 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 450 000 € en 2006
- . 400 000 € en 2007
- . 90 000 € en 2008

- pour les recettes :

. 100 000 € en 2006

. 100 000 € en 2007

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,